

- Document à adresser par mail à la DSDEN : Service financier : [i68finan@ac-strasbourg.fr](mailto:i68finan@ac-strasbourg.fr)
- Pièces à joindre au dossier : RIB et attestation d'assurance

## PROJET PAC CONVENTION ASSOCIATION

**Entre :**

Nom de l'association :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° SIRET (obligatoire) :

Représentée par :

**Et :**

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Haut-Rhin  
52-54, Avenue de la République 68017 COLMAR.

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

L'association .....s'engage à mettre à disposition de la DSDEN du Haut-Rhin,  
dans le cadre du projet PAC le personnel suivant :

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

### Article 2 : Projet concerné

Nom du projet :

Ecole concernée :

Classe(s) concernée(s) :

Période d'intervention et date de fin :

Nombre d'heures d'intervention total :

### Article 3 : Assurance-responsabilité

L'intervenant extérieur (ou l'association) justifie d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile individuelle.

**Assurance :** ..... **N° de police :** ..... **Validité :** .....

La responsabilité de l'intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une faute personnelle à l'origine d'un  
dommage subi par un élève.

### Article 4 : Modalités financières

**Le montant de la prestation s'élève à :**

La DSDEN du Haut-Rhin s'engage à régler par mandat administratif les frais relatifs aux interventions effectuées sur  
présentation d'une facture établie au terme du projet et dont le montant correspondra à la somme allouée en commission.

La facture sera déposée sur le site de chorus pro : <https://www.chorus-pro.gouv.fr/>

Destinataire Etat : Siret 11000201100044 Code FAC 0000067

Le n° du bon de commande qui sera transmis par mail devra impérativement figurer sur la facture.

Le virement se fera sur le compte dont les coordonnées apparaissent sur le RIB joint.

### Article 5 : Cotisations sociales

L'association s'engage à effectuer toutes les déclarations de charges consécutives à la rémunération du personnel mis à  
disposition de la DSDEN du Haut-Rhin, auprès des différents organismes sociaux concernés.

Fait à

, le

L'Association

La Direction de l'école

L'IA-DASEN du Haut-Rhin